

Conseil municipal du vendredi 25 novembre 2016

Procès-verbal de séance

Etaient présents :

Mesdames : Annonciat MICHEL-AMADRY et Anne TRONCIN.

Messieurs : Tony ANDREY, Jacky AVIS, Serge BERGEROT, Georges BINET, Daniel CUENOT, Sébastien CUINET, Jean-Philippe DEVEVEY, Jean-Marie DOLLAT, Michaël FRACHEBOIS et Hugues TRUDET.

Procuration : Frédérique BOURGEOIS à Jean-Marie DOLLAT
Jean-Jacques CLAUSSE à Daniel CUENOT

Arrivée de Cécilia BERTIN à 21 heures

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20h10.

I. Désignation du secrétaire de séance :

Madame Annonciat MICHEL-AMADRY est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 octobre 2016 :

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 7 octobre 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité (14 voix), le procès-verbal du conseil municipal du 7 octobre 2016.

III. Attributions du Maire :

○ Calendrier des conseils municipaux de l'année 2017 :

En application du règlement intérieur du conseil municipal, le Maire propose un calendrier des conseils municipaux pour l'année 2017 :

- Vendredi 17 février (approbation du PLU, compétence PLUi, ...)
- Vendredi 17 mars (débat d'orientation budgétaire)
- Vendredi 14 avril (budget 2017)
- Vendredi 19 mai
- Vendredi 30 juin
- Vendredi 1er septembre
- Vendredi 20 octobre
- Vendredi 24 novembre

Le calendrier est accepté par l'ensemble des conseillers municipaux.

○ Organisation des commissions communales :

Le Maire présente l'organisation de la municipalité pour les trois prochaines années.

| Organigramme et Responsabilités | |
|---|--|
| Hugues TRUDET – Maire | |
| Daniel CUENOT – Adjoint | Sébastien CUINET – Adjoint |
| Affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires Bibliothèque et associations villageoises Information – communication | Budget – finances Achats publics et gestion des contrats Correspondant défense Correspondant sécurité routière |
| Jean-Philippe DEVEVEY – Adjoint | Jacky AVIS – Adjoint |
| Application du droit du sol Planification urbaine | Entretien et maintenance du domaine public (voirie, espaces verts, bâtiments, cimetière, etc.) Exploitation forestière |

COMMISSIONS COMMUNALES

Convivialité

Jean-Marie DOLLAT
Annonciat MICHEL-AMADRY
Anne TRONCIN

Frédérique BOURGEOIS
Sébastien CUINET
Daniel CUENOT

Travaux et exploitation forestière

Hugues TRUDET
Jacky AVIS
Georges BINET
Serge BERGEROT
Jean-Philippe DEVEVEY

Jacques JOUFFROY (extérieur)
Daniel MILLE (extérieur)
Bernard BEAUPRE (extérieur)
Sébastien CUINET

Finances

Sébastien CUINET
Jacky AVIS
Hugues TRUDET
Daniel CUENOT

Jean-Marie DOLLAT
Suzy POUPEE (extérieur)
Jean-Philippe DEVEVEY
Hugues TRUDET

Affaires scolaires et périscolaires

Daniel CUENOT
Jean-Marie DOLLAT
Cécilia BERTIN
Anne TRONCIN
Anne GILLEN (extérieure)

Hugues TRUDET
Annonciat MICHEL-AMADRY
Carole COINTET-JUSSIAUX (extérieur)
Un poste pour DPE (extérieur)
Jean MARTIN (extérieur)

Urbanisme

Jean-Philippe DEVEVEY

Jean-Marie DOLLAT

Michaël FRACHEBOIS

Jacky AVIS

Hugues TRUDET

Anne TRONCIN

Jean-Christian VAULOT-PFISTER (extérieur)

Chargés de mission

Conseil en Habitat : Jean-Marie DOLLAT

Sécurité routière : Sébastien CUINET

Correspondant défense : Sébastien CUINET

Environnement : Jean-Jacques CLAUSSE

Fleurissement du village : Cécilia BERTIN

| Commission communale des impôts directs (CCID) | |
|---|-----------------------|
| Président : Hugues TRUDET | |
| Titulaires | Suppléants |
| Jacky AVIS | Anne TRONCIN |
| Michaël FRACHEBOIS | Serge BERGEROT |
| Daniel CUENOT | Jean-Philippe DEVEVEY |
| Frédérique BOURGEOIS | Georges BINET |
| Contribuables propriétaires de bois et forêts | |
| Marcel SIMON | Thierry ANDREY |
| Membres domiciliés hors de la commune | |
| Thierry MAITROT | Michel BUTTET |

| Commission de révision des listes électorales | |
|--|---------------|
| Président | Hugues TRUDET |
| Représentant de la préfecture | Daniel CUENOT |
| Représentant du tribunal administratif | Jacky AVIS |

| Délégués aux E.P.C.I. | | |
|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------|
| Organismes | Titulaires | Suppléants |
| AudaB | Jean-Philippe DEVEVEY | |
| CAGB | Hugues TRUDET | Sébastien CUINET |
| Perception de St Vit | Sébastien CUINET | Daniel CUENOT |
| SMSCOT (via CAGB) | Hugues TRUDET | |
| SIVOM entretien général | Jacky AVIS | Georges BINET |
| SIVOM autres compétences | Hugues TRUDET | Serge BERGEROT |
| SYBERT (via CAGB) | | Hugues TRUDET |
| Syndicat des eaux de la Haute-Loue | Jean-Marie DOLLAT Georges BINET | Serge BERGEROT Jacky AVIS |
| Syndicat du Moulinot | Serge BERGEROT, Georges | |

| CCAS | |
|----------------------------------|---------------------------------|
| Président : Hugues TRUDET | |
| Titulaire | Suppléants |
| Frédérique BOURGEOIS | Bernard BEAUPRE (extérieur) |
| Daniel CUENOT | Marie-José CARMILLE (extérieur) |
| Jean-Jacques CLAUSSE | Danielle COULON (extérieur) |
| Annonciat MICHEL-AMADRY | Jeanine GRIFFON (extérieur) |

- Avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'assainissement de la Maltournée :

Le Maire indique qu'il y a lieu de passer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre confié au Bureau du Paysage le 20 février 2014.

En effet, le marché prévoyait l'extension du réseau public d'assainissement sur deux secteurs « La Maltournée » et « chemin des Vignes ».

Si les études ont été menées sur les deux secteurs, seul celui de la Maltournée a été jugé économiquement soutenable et rentable pour la collectivité.

Ce faisant, l'estimation des travaux s'élève aujourd'hui à 170 780 € HT et non plus à 224 409 € HT montant figurant prévu à l'avenant n° 1 du 3 mars 2014.

L'objet de l'avenant n° 2 est donc d'ajuster le forfait de rémunération du maître d'œuvre sur la base de la nouvelle estimation des travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité (14 voix), la proposition du Maire et l'autorise à signer l'avenant n° 2 du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement du secteur de la Maltournée.

○ Caisse intercommunale des écoles :

Le Maire indique avoir reçu de la part du Président de la caisse intercommunale des écoles de LARNOD-PUGEY un titre de recette d'un montant de 1 991 € pour l'année scolaire 2015-2016.

Par courrier du 23 août 2016, le Maire a demandé au Président de bien vouloir annuler le titre de recettes pour deux raisons :

- la clé de répartition utilisée n'est pas celle prévue à la convention relative au fonctionnement du RPI en date du 27 juillet 2007 ;
- plusieurs factures portent sur l'acquisition de fournitures scolaires destinées à l'école de PUGEY, en prévision de l'année scolaire 2016-2017.

Par courrier du 24 octobre 2016, le Président de la caisse intercommunale des écoles a refusé d'annuler le titre de recettes.

En conséquence, le Maire propose au conseil municipal de déposer un recours au tribunal administratif de Besançon.

N'ayant pas la délégation de pouvoir correspondante, le Maire sollicite l'autorisation d'ester devant le tribunal administratif aux membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité (14 voix), le Maire à ester devant le tribunal administratif pour défendre les intérêts de la commune.

○ Avenir du SIVOM de Boussières :

L'adoption par le préfet d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunal amène les élus à s'interroger sur l'avenir du SIVOM de Boussières.

En effet, les communes d'Abbans-Dessous et D'Abbans-Dessus seront rattachées à la future communauté de communes regroupant celles d'Ornans, d'Amancey et de Quingey au 1^{er} janvier 2017.

A cela s'ajoute l'hypothèse de la transformation de la CAGB en Communauté Urbaine (CU) transférant de fait la compétence voirie à la CU.

Dans ce contexte, il convient de s'interroger sur le remplacement ou non de deux agents du SIVOM partant à la retraite en 2017.

La commune de LARNOD doit-elle saisir l'opportunité de réduire ses parts, voire reprendre les compétences transférées au SIVOM ? Ou au contraire, doit-elle confirmer son adhésion à hauteur de ses parts actuelles, c'est-à-dire 14 parts ?

Après en avoir débattu, le Maire invite les conseillers municipaux à y réfléchir. Il inscrira le sujet à l'ordre du jour du conseil municipal de 14 février 2017.

21h00 : arrivée de Madame Cécilia BERTIN

○ Installation à Boussières d'une borne à recharge rapide des véhicules électriques :

Le Maire présente le projet d'installation d'une borne à recharge rapide des véhicules électriques implantée à Boussières.

Le projet est soutenu par le SYDED, lequel souhaiterait créer un maillage de bornes au niveau départemental pour les véhicules électriques en transit.

Le coût du projet est estimé à 40 000 € HT, financé de la manière suivante :

- ADEME 12 000 €
- REGION 1 000 €
- SYDED 13 500 €
- SIVOM 13 500 €

La quote-part de la commune de LARNOD au sein du SIVOM de Boussières serait 1 481 €.

Après en avoir débattu, les membres du conseil désapprouvent ce projet et considèrent qu'il doit être supporté par le SYDED dans le cadre de sa vocation départementale.

○ Composition du conseil communautaire au 1^{er} janvier 2017 :

Par courrier en date du 26 septembre 2016, Monsieur le Préfet du Doubs a notifié aux communes l'arrêté portant extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au 1er janvier 2017 à 70 communes.

Monsieur le Préfet a également invité les communes à délibérer avant le 15 décembre 2016 sur le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire, tout en indiquant que cette dernière ne pouvait faire l'objet d'un accord local compte-tenu, notamment, des écarts importants de population entre la ville centre (Besançon) et les communes périphériques.

Le Conseil Municipal constate qu'un accord local ne peut être dégagé conformément aux dispositions légales. En conséquence, le préfet arrêtera la composition du conseil communautaire.

○ Nouveau dispositif proposé par la CAGB en matière d'aides aux communes :

Le Maire présente le dispositif d'aide aux communes proposé par la CAGB.

Le dispositif d'aide aux communes a été créé en 2005. Aujourd'hui, il apporte essentiellement une assistance technique et administrative à la réalisation de projets d'investissement communaux sur le principe de la mise à disposition du personnel de l'agglomération. Cette assistance répond aux attentes des communes qui sont nombreuses à solliciter le service pour la réalisation de leurs projets communaux (voirie, bâtiment, assainissement...).

Le contexte actuel fait apparaître des besoins communaux se diversifiant pour faire face à un environnement institutionnel et normatif en constante évolution. Aussi, pour accompagner au mieux ses communes, le Grand Besançon a souhaité proposer davantage de mutualisations en élargissant le champ d'intervention du dispositif d'aide aux communes à de nombreux domaines (technique, financier, juridique, informatique, ingénierie...) dans le cadre de services communs.

Les services communautaires qui deviennent communs avec les communes fonctionnent selon trois niveaux de service.

Niveau 1 - Partage d'informations – gratuit :

Le niveau 1 consiste à partager avec toutes les communes qui le souhaitent (il n'est pas nécessaire d'avoir signé la convention de services communs) des documents existants (modèles, outils, notes...) et sera facilité par l'ouverture de l'Extranet. Il s'agit également de renforcer le lien entre la CAGB et les communes en organisant des réunions d'information avec les élus et secrétaires de mairies, des réseaux thématiques...

Niveau 2 - Conseils et prêt de matériel – facturé 2,80 € par habitant :

Ce niveau comprend :

- du conseil, un avis, une relecture (dans la mesure où les sollicitations ne représentent pas ou peu d'écrits et moins d'une demi-journée de travail),
- des missions définies précisément comme incluses dans ce niveau 2 (toutes les missions et prestations du CEP, la visite annuelle des installations informatiques dans le cadre de Num@irie ainsi qu'un accompagnement forfaitaire pour du conseil et de l'expertise, le prêt de matériel pour les manifestations).

Niveau 3 - Mise à disposition de moyens – facturé selon la complexité de la mission :

La commune sollicite les services communs du dispositif pour un accompagnement personnalisé d'au moins une demi-journée.

- ½ journée agent de catégorie A : 226 €
- ½ journée agent de catégorie B : 165 €
- ½ journée agent de catégorie C : 133 €
- coût d'un déplacement : 38 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité (15 voix) d'adopter le niveau 1 du dispositif d'aide aux communes proposé par la CAGB.

○ Groupement de commandes pour la mise en fourrière des véhicules :

La commune de Larnod a répondu favorablement au groupement de commande portant sur la mise en fourrière des véhicules.

Cette formule permet de créer une opportunité de gestion des véhicules faisant l'objet d'une procédure de mise en fourrière (véhicules gênants, abandonnés, brûlés, volés, épaves) pour les communes qui ne disposaient pas des moyens humains et matériels pour répondre à cette problématique.

La régie de recettes devra permettre l'encaissement des recettes de fourrière pour le compte des communes du groupement et leur reversement aux communes concernées.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité (15 voix) le principe de l'encaissement par l'intermédiaire de la régie de recettes de produits pour le compte de tiers et autorisent le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Pour compléter cette prestation de service, un expert chargé d'expertiser les véhicules mis en fourrière doit être désigné.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (15 voix) la constitution d'un groupement de commande relatif à la désignation d'un expert.

Afin de rendre opérationnelle la mise en œuvre du service de fourrière, chaque commune doit se prononcer sur les différents tarifs applicables sur la ville de Besançon.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (15 voix) les tarifs proposés relatifs pour le service de fourrière à véhicules.

○ Plan d'aménagement forestier :

Le Maire indique qu'il y a lieu de modifier l'assiette des coupes de l'exercice 2017 décidée lors de la séance du conseil municipal du 2 septembre 2016.

Au vu des précisions apportées par l'ONF, et afin de ne pas prendre de retard sur le plan d'aménagement forestier 2010-2029 approuvé par décision du conseil municipal en date du 3 décembre 2010, le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- de fixer pour l'année 2017 l'état d'assiette des coupes aux parcelles 1, 2, 6 et 7 ;
- de décider que les grumes seront vendues en blocs façonnés et que le bois de chauffage sera délivré à la commune ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal acceptent, à l'unanimité (15 voix), la proposition du Maire.

IV. Délégations de fonction accordées aux adjoints :

IV.1 Adjoint à l'urbanisme et à l'habitat :

- Prise en compte des remarques des personnes publiques associées dans le cadre du PLU :

En cours de rédaction

- Compte-rendu de la réunion PLUi organisée le 22 novembre par la CAGB :

En cours de rédaction

- Application du droit des sols.

En cours de rédaction

IV.2 Adjoint aux travaux, forêt et environnement :

- Organisation du service hivernal :

Jacky AVIS présente la note d'information récemment diffusée à la population.

Il insiste sur le traitement hiérarchisé du réseau traversant le village, rappelle que des bacs sont disposés aux endroits névralgiques pour traiter les plaques de verglas, et confirme que l'intervention des agents du SIVOM le dimanche sera nécessairement allégé.

- Affouage 2016-2017 :

8 affouagistes se partageront 250 stères de bois, extraits des parcelles 15 et 16.

Chacun d'eux a reçu le règlement d'affouage rappelant notamment les conditions de sécurité et de débardage.

IV.3 Adjoint aux affaires scolaires, périscolaires, aux associations et à la communication :

○ Bulletin municipal :

Le bulletin municipal est paru récemment. Désormais il sera semestriel. Ce qui n'empêchera pas, quand le besoin s'en fera sentir, de publier une feuille d'information recto-verso.

Sur le fond, sa formule est pérennisée : diverses rubriques (vie municipale, infos pratiques, vie communale, associations, revue de presse) reconnaissables à leur couleur. Par contre, l'impression a changé. Les numéros précédents étaient imprimés en mairie sur du papier ordinaire. Ce dernier bulletin a été réalisé par un professionnel à Ornans, ce qui nous assure une meilleure qualité d'impression et de papier, pour un coût moindre.

Les associations ainsi que les membres du conseil peuvent y insérer un article.

Le Guide de l'Habitant, destiné aux nouveaux arrivants, a été mis à jour. Il donne une foule d'informations sur la vie pratique et l'histoire du village. Il sera remis aux nouveaux habitants lors de la petite cérémonie d'accueil du samedi 3 décembre.

○ Festivités de fin d'année :

Calendrier des événements pour la période des fêtes :

- Vendredi 2 décembre : fête de Noël de l'école (dès 16h30 salle polyvalente)
- Samedi 3 décembre : accueil des nouveaux habitants (à 18 h en mairie)
- Samedi 7 janvier : vœux du Maire (à 18 h salle polyvalente)
- Dimanche 8 janvier : repas des anciens (salle polyvalente)

Les illuminations du centre-bourg sont reconduites à l'identique.

IV.4 Adjoint aux finances et aux marchés publics :

○ Nouvelle installation téléphonique au groupe scolaire :

Sébastien CUINET précise que la nouvelle installation téléphonique de l'école interviendra le 27 décembre prochain. Cette nouvelle installation permettra de joindre de manière spécifique soit le bureau de la directrice d'école, soit la cantine, soit la bibliothèque. Il ajoute que le numéro de ligne ne sera nullement modifié.

○ Modifications budgétaires – Crédits nouveaux :

Sébastien CUINET propose aux membres du conseil municipal d'ouvrir de nouveaux comptes budgétaires afin d'optimiser les possibilités de récupération de TVA pour les travaux d'investissement réalisés en régie.

En 2015 et 2016, plusieurs chantiers ont ainsi pu être réalisés par le personnel du SIVOM de Boussières :

- Création des sentiers piétons dans le cadre de l'aménagement de l'arboretum ;
- Aménagement de l'atelier municipal ;

- Installation d'une barrière chemin de Valmy ;
- Réhabilitation de la sacristie ;
- Restauration du parvis du lavoir ;
- Installation des stèles en mémoire des fusillés de la citadelle ;
- Sécurisation des routes de la Gare et de la Maltournée ;
- Aménagement du skate-park.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité (15 voix), l'ouverture de nouveaux comptes budgétaires ; ce qui permettra à la commune, selon les prévisions, de toucher près de 2 500 € de remboursement du Fond de Compensation de TVA.

○ Ouverture anticipée de crédits d'investissement 2017

Monsieur Sébastien CUINET, Adjoint au Maire, précise que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite du quart des investissements budgétés l'année précédente.

En conséquence afin d'assurer une continuité comptable jusqu'à l'adoption des budgets 2017, il propose au conseil municipal d'ouvrir dès le 1^{er} janvier 2017 des crédits d'investissement sur le budget principal et le budget annexe assainissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2016.

| BUDGET | Budget 2016 | Ouvertures anticipées 2017 |
|-----------------------|--------------------|-----------------------------------|
| Principal | 451 714 € | 50 000 € |
| Assainissement | 66 075 € | 10 000 € |

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité (15 voix), d'accepter les propositions de l'adjoint au maire chargé des finances.

V. Questions diverses :

Jean-Marie DOLLAT pose la question de l'éclairage public du chemin des Pierres.

Le Maire lui répond qu'il dispose d'un premier devis et que l'installation interviendra rapidement, en fonction du délai d'approvisionnement de l'entreprise (commande de candélabres).

Monsieur Hugues TRUDET, Maire, lève la séance à 23h30.

LARNOD, le 5 décembre 2016

Monsieur le Maire

Hugues TRUDET